



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ RECRUTE
1 AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES H/F

Missions :

- Assiste le personnel enseignant pour l'accueil l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 3 ans). Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.
- Activités définies, organisées et suivies par l'enseignant sous couvert de la collectivité ; évaluation par le supérieur hiérarchique, en concertation éventuelle avec l'enseignant.
- Contacts permanents avec les enfants, les parents et les enseignants qui l'encadrent.
- Relations quotidiennes avec l'équipe enseignante (direction, autres enseignants).
- Nécessité d'une bonne connaissance des besoins de l'enfant à partir de 2 ans. Accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages scolaires au quotidien et l'apprentissage de son autonomie.
- Garant de la préparation et de la mise en œuvre des activités intégrées au projet pédagogique ainsi que de l'application des règles de sécurité.
- Travail en équipe pluridisciplinaire.
- Encadrement des trajets et des transports scolaires entre les différentes communes.
- (voir également http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers_fiche_n°_07/D/23)

Profils recherchés :

- Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles – Agents Sociaux Territoriaux.
- Disponibilité, sens du service public et des responsabilités.
- Nécessité de disposer d'un moyen de transport (dans le cadre des déplacements nécessaires sur le territoire)
- Temps de travail annualisé et lié au calendrier scolaire. Horaires réguliers et fractionnés avec amplitude variable en fonction des événements (fêtes d'écoles, réunions, conseils d'école, etc).
- Principe de mobilité mis en place entre Écoles Uniques et Regroupements Pédagogiques Intercommunaux de la Communauté de Communes.





- ➔ Poste à pourvoir pour la rentrée 2024-2025.
- ➔ Recrutement par voie statutaire ou contractuelle.
- ➔ Temps non complet annualisé 28,7/35^{ème}.
- ➔ Catégorie C / Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de la fonction publique territoriale.

Rémunération :

A effet immédiat :

- Repas pédagogiques
- Rémunération statutaire et régime indemnitaire RIFSEEP

A compter d'une année d'ancienneté :

- Gratification annuelle
- Participation de la collectivité à la couverture mutuelle et prévoyance pour les contrats labellisés
- Affiliation au comité national d'action sociale (CNAS)

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé sont à adresser au **Président de la Communauté de communes du Pays de Ribeaupillé, 1 rue Pierre de Coubertin 68151 RIBEAUVILLE Cedex.**

Sans convocation de notre part dans le mois qui suit la publication, le (la) candidat(e) peut considérer que sa candidature n'a pas été retenue.

